

5. Prêt exigible :

Conformément à la décision 828716 du Conseil du Trésor en date du 8 février 2001, le Bureau des passeports a reçu un prêt de 7 800 \$ du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Le montant initial et les intérêts, qui s'élèvent à 1 177 \$, sont remboursables de la manière suivante :

2003 - 2004	4 500 \$
2005 - 2006	4 477 \$

6. Avoir du Canada :

(a) Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds :

L'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds représente la position du Fonds renouvelable tenue par le gouvernement pour le Fonds renouvelable.

(b) Excédent accumulé :

L'excédent accumulé est une accumulation des surplus de chaque exercice incluant l'imputation de l'actif d'ouverture net de 746 \$, lors de l'établissement du Fonds renouvelable.

7. Obligations contractuelles :

Le Bureau des passeports signe des baux de location-exploitation à long terme pour ses locaux. Ces baux expirent en 2010. Les paiements futurs minimums de l'ensemble des locations sont environ comme suit :

2002	4 440 \$
2003	4 049 \$
2004	2 308 \$
2005	1 238 \$
2006 et par la suite	2 353 \$
	14 388 \$